

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 1^{er} mai 2018, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 4 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande concerne la propriété située au 5151, boulevard Thimens et a pour objet l'installation d'un silo dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 3290, rue des Outardes et a pour objet de statuer sur un empiètement en marge latéral qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété industrielle sise au 3400, rue Raymond-Lasnier et a pour objet de statuer sur l'autorisation de localiser une aire de stockage à l'extérieur en marge avant.

La quatrième demande concerne la propriété sise au 1055, rue Lapointe et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'une habitation unifamiliale en empiétant dans la marge avant.

Montréal, le 11 avril 2018

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, May 11, 2018, at 7 :30 P.M., the Council of Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 4 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 5151, boulevard Thimens for the installation of a bin of which the height does not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 3290, rue des Outardes for an encroachment in the lateral setback without respecting all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 3400, rue Raymond-Lasnier to authorize a loading area outdoor, in the front setback.

The fourth request concerns the property located at 1055, rue Lapointe for an enlargement of a single-family dwelling encroaching in the front setback.

Montréal, April 11, 2018

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council